

DELIBERATION n° 045/2026

Le six juillet deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 19

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : L. MILLARDET, J. REYNAUD, A. GARNIER, A. RIGHINI, C. GOY, S. GUINET, N. HUVET, JP MARTINAK, A. PICARD-MASI, M. PRADELS, C. GAGEY, S. LERMIGEAUX-BARBERET,

POUVOIRS : X. MOIROUD à L. MILLARDET, V. BRESSAUD à A. PICARD-MASI, G. MAMY à A. RIGHINI, S. MECHRIR à S. GUINET, E. ROZIER à N. HUVET, V. CABANEL à S. LERMIGEAUX-BARBERET, A. STEINMETZ à C. GAGEY

SECRETAIRE DE SEANCE : Angèle RIGHINI

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des Commissaires de la Commune à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une Commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la Commission est composée de 6 Commissaires titulaires et de 6 Commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat de Conseiller Municipal.

Les Commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Un Commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, un agent de la commune, sans voix délibérative, peut être présent.

La nomination des Commissaires par le Directeur des Services fiscaux aura lieu dans les deux mois qui suivent l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de proposer une liste de personnes volontaires :

- Denis RIQUET, Joëlle LECERF, Béatrice BASSET, Guy DREVET, Anthony RAKOTONDRAZAKA, Amandine BUISSON-BERTRAND, Michel GINDRE, Maurice GIROUD, Benjamin DORMOY, Louis PILAN, Alain MARY, Jean-Michel DURAND, Sylvie LERMIGEAUX-BARBERET, Anne GARNIER, Anne-Marie REYNAUD, Angélique LEFEBVRE.

Le Maire,
Lionel MILLARDET,



Transmise en Sous-Préfecture le 07 juillet 2026